



Indigenous education, | L'éducation des autochtones.
Canada's future. | L'avenir du Canada.

Informations pour faire un don de bienfaisance par le biais de votre testament

Merci d'envisager de faire don d'une part de votre succession pour soutenir les étudiants autochtones en faisant un legs à Indspire. Vous trouverez ci-dessous des informations qui vous seront utiles lorsque vous rencontrerez votre avocat/notaire pour rédiger ou mettre à jour votre testament. Nous vous encourageons à consulter vos propres conseillers fiscaux et juridiques.

Pour plus d'informations sur la façon de faire un legs à Indspire, ou pour nous faire savoir que vous nous avez fait un legs par le biais de votre testament, veuillez contacter Ashley Boucher au 416-987-6015, ou au numéro gratuit 1-855-463-7747 poste 6015, ou par courriel à aboucher@indspire.ca.

Nom officiel : Indspire

Adresse : 1002-555, rue Richmond Ouest, Toronto, ON M5V 3B1

Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré au Canada : 118834696RR0001

Exemple de libellé pour votre testament :

Legs spécifique, sans restriction : je fais don et lègue à Indspire la somme de _____ \$ pour qu'elle soit utilisée dans le but de répondre aux besoins les plus prioritaires tels que déterminés par le conseil d'administration d'Indspire.

Legs spécifique, avec restriction et clause échappatoire : je fais don et lègue à Indspire la somme de _____ \$ pour qu'elle soit utilisée dans le but de soutenir (indiquez un programme ou une activité d'Indspire que vous voulez soutenir). Si Indspire n'est pas en mesure d'utiliser tout ou partie de ces fonds aux fins spécifiques indiquées dans le présent document, le reliquat de ce legs peut être utilisé dans le but de répondre aux besoins les plus prioritaires tels que déterminés par le conseil d'administration d'Indspire.

Général % (legs résiduel), sans restriction : je fais don et lègue à Indspire ____% du reliquat de ma succession pour qu'il soit utilisé dans le but de répondre aux besoins les plus prioritaires tels que déterminés par le conseil d'administration d'Indspire.

Général % (legs résiduel), avec restriction et clause échappatoire : je fais don et lègue à Indspire ____% de ma succession pour qu'elle soit utilisée dans le but de soutenir (indiquez un programme ou une activité d'Indspire que vous voulez soutenir). Si Indspire n'est pas en mesure d'utiliser tout ou partie de ces fonds aux fins spécifiques indiquées dans le présent document, le reliquat de ce legs peut être dans le but de répondre aux besoins les plus prioritaires tels que déterminés par le conseil d'administration d'Indspire.